

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

81.073
Objet

ETABLISSEMENT D'OUVRAGES
D'ENERGIE ELECTRIQUE
CONVENTION

DATE DE CONVOCATION

18 MAI 1981

DATE D'AFFICHAGE

18 MAI 1981

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 22

Nombre de votants 25

Quorum

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

SOUS-PRÉFECTURE

23. JUIL. 1981

ROCHEFORT-S-MER (Chte-Mme)

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT UN
le LUNDI VINGT CINQ MAI

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M Pierre LIS, MAIRE

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHÉ, MM. BOUTET, LACHAUD, BOUCHET, DUFOUR, BUJARD, COLLE, POUMAILLOUX, TETARD, MONTRON, NAULIN, MAURELLET, BOISARD, PAPEAU, BOULAN, BROTREAU, BERLAND, DUFEIL, PELLETIER, TAP.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. CABAL par M. LIS
Mme TACQUET par M. BUJARD
M. GUICHAOUA par M. PAPEAU

Absents : MM. POUGET - VIAUD -

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

A l'occasion de la pose de cables souterrains moyenne tension, chemin de ration à partir du poste HT/MT des RULLAS, E.D.F. envisage le remplacement du transformateur sur poteau par un poste de transformation en-cabine basse, ce qui permettrait de déposer la ligne aérienne MT existante entre le poste des RULLAS et le Bd G. Clémenceau.

Pour exécuter ces transformations, E.D.F. sollicite la mise à disposition d'un terrain d'une surface approximative de 124m² sur la parcelle cadastrée AX 24, d'une surface totale de 404m², dépendant de la propriété de la Ville de ROYAN sise Chemin de Ration à proximité du cimetière.*

Ce poste de 3,65 x 3,65 pourrait être construit en limite du cimetière et adossé au mur de clôture.

Considérant l'intérêt d'implanter un poste sur la parcelle désignée ci-dessus, le rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur la mise à disposition au profit d'E.D.F. d'une parcelle de terrain d'une surface approximative de 124m².

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur

Considérant la nécessité de construire un poste de transformation
sis chemin de Ration,

DECIDE :

- de céder à E.D.F. une parcelle de terrain d'une surface approximative
de 124m² issue de la parcelle cadastrée AX 24, sise Chemin de Ration
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation
à signer toutes pièces et documents nécessaires à l'établissement
d'une convention relative à la cession du terrain visé ci-dessus.
- de faire établir par E.D.F. et à ses frais le document d'arpentage
objet de la concession.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME



APPROUVE

ROCHEFORT-SUR-MER, le 23 JUIL. 1981

le Maire

Pierre LISE

CONVENTION

Par devant nous, *Monsieur Le sous préfet*

Ont comparu :

- Monsieur **LIS Pierre**, Maire de la Commune de **ROYAN** représentant cette Commune et agissant en la dite qualité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du **25 MAI 1981** approuvée par Monsieur le *sous préfet* désigné ci-après par l'appellation "La Commune".

d'une part,

Et **ELECTRICITE DE FRANCE**, Service National, Etablissement public à caractère industriel et commercial (loi du 8 Avril '946) dont le siège est à PARIS (8^e) 2, rue Louis Murat, désigné ci-après par l'appellation "E.D.F." représenté par Monsieur **DERAY J.F.** Chef du Centre de Distribution Maxico de **LA ROCHELLE** agissant en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués,

d'autre part,

En application de l'Article 7 du Cahier des Charges du Syndicat Départemental d'Electrification de la Charente-Maritime, stipulant que "le Syndicat s'engage à mettre à la disposition du concessionnaire les terrains nécessaires à l'édification des postes de transformation", et en vue de permettre l'installation d'un tel poste sur le terrain désigné à l'Article 1er ci-dessous, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE I

La Commune de **ROYAN** se déclarant propriétaire du terrain sis à **chemin de Ration** et cadastré section **AX n° 24**, concède à E.D.F. les droits suivants :

1°/ - Occuper le terrain d'une superficie de **124m²**, en vue de l'édification d'un poste de transformation MT/HT (suivant plan ci-joint) et ce, pendant toute la durée de l'exploitation de l'ouvrage ;

2°/ - Faire passer sur le terrain ci-dessus visé toutes canalisations électriques nécessaires à la distribution générale de l'électricité, et, notamment, les câbles devant relier le poste de transformation au réseau de distribution ;

3°/ - Faire pénétrer sur le terrain ci-dessus visé ses agents ou ceux des Entrepreneurs dûment accrédités par elle, en vue de l'installation, la surveillance, l'entretien et la réparation du poste de transformation et des câbles électriques.

.../

ARTICLE II

La Commune s'interdit de concéder à des tiers tout droit quelconque sur le terrain occupé par le poste de transformation visé à l'Article 1er, et, d'une manière générale, tout droit susceptible de nuire à son exploitation.

ARTICLE III

Les droits ci-dessus visés sont concédés par la Commune à E.D.F. dans l'intérêt du réseau de distribution générale de l'électricité. Ils le sont en conséquence à titre gratuit.

Pour la perception des salaires du Conservateur, les droits concédés sont évalués à 200,00 Frs (DEUX CENTS FRANCS).

ARTICLE IV

Les droits d'acte ainsi que d'enregistrement et de publicité foncières seront à la charge d'E.D.F.

Fait en triple exemplaire,

A ROYAN, le 25 MAI 1981



[Handwritten signature]

ELECTRICITE DE FRANCE, *[Signature]*

Le Chef de Centre,

[Handwritten signature]
J. F. DEBAY



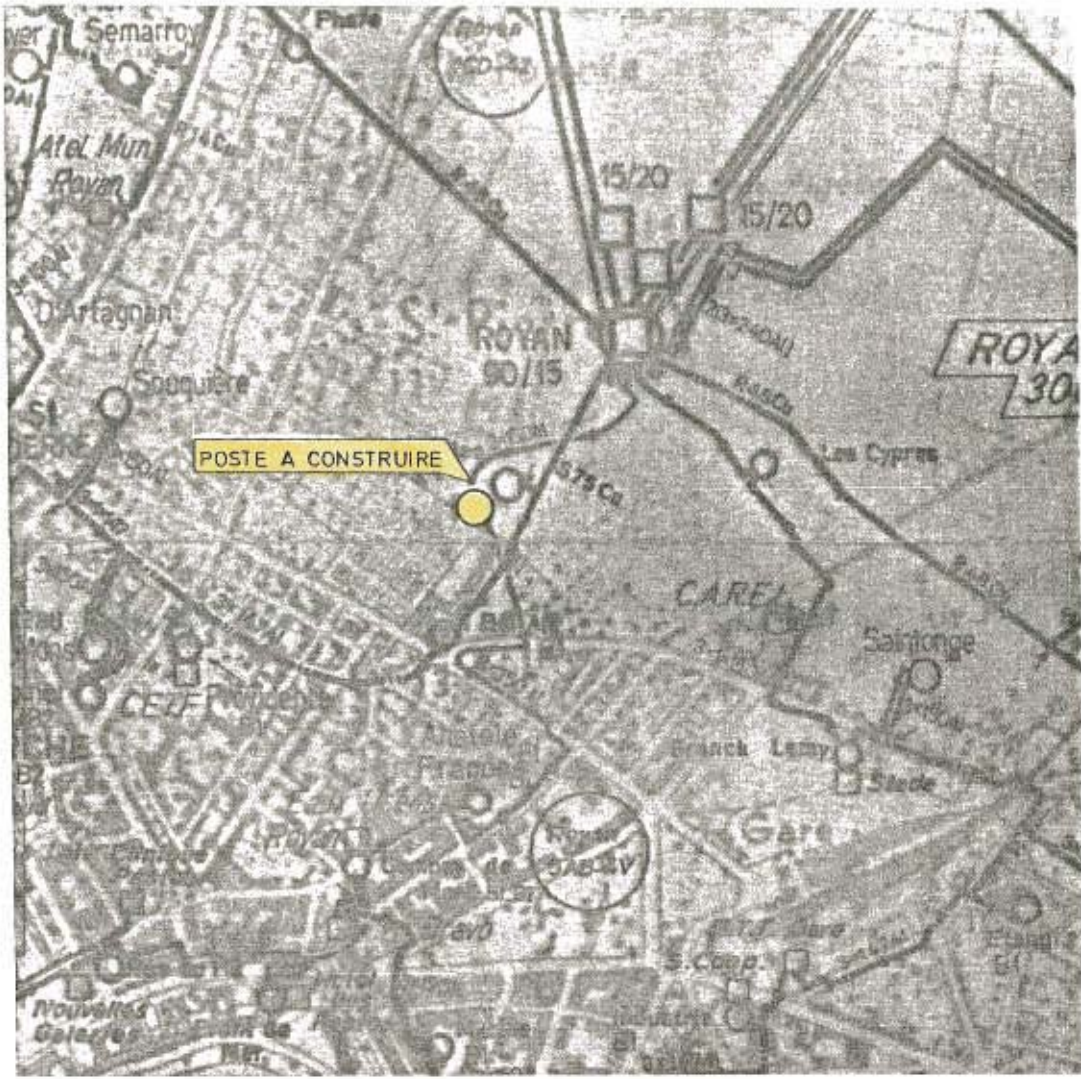
APPROUVE

ROUYAN, le 23 JUL. 1981

[Handwritten signature]

A. ex - 325/1

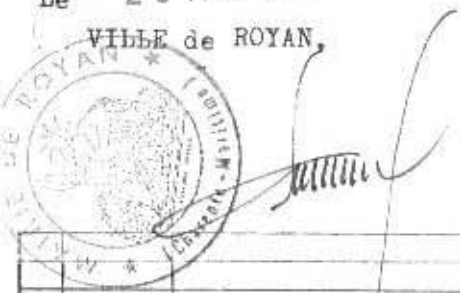
Pierre LISE



Vu, pour être annexé à la convention pour la mise à disposition par la Ville de ROYAN, d'un terrain situé chemin de Ration, cadastré Section AX n° 24, commune de ROYAN.

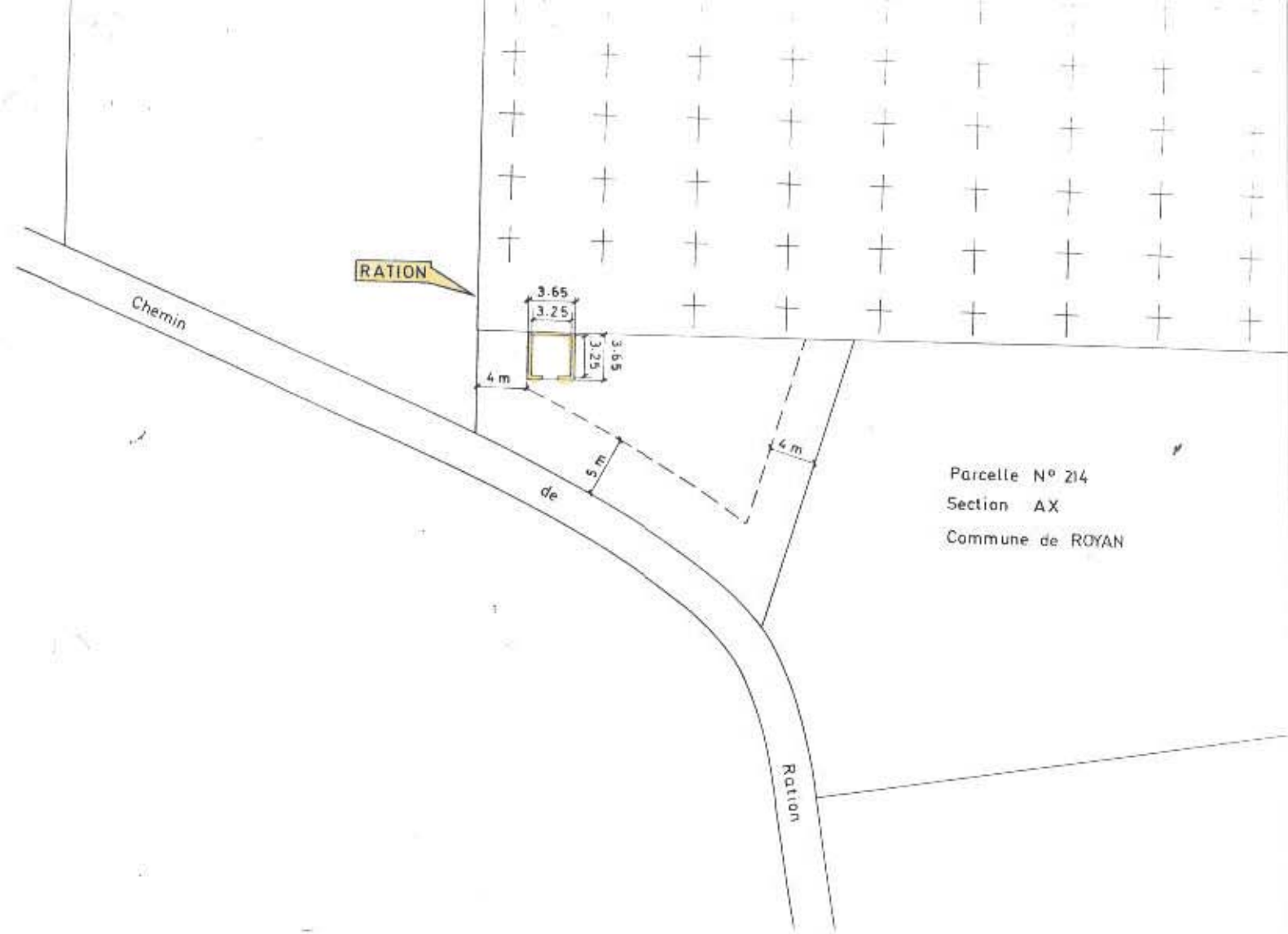
Le 25 MAI 1981
VILLE de ROYAN,

Le 25 MAI 1981
ELECTRICITE de FRANCE, S



J.F. Debay
J.F. DEBAY

SUBDIVISION DE ROYAN		ÉLECTRICITÉ DE FRANCE CENTRE DE DISTRIBUTION DE LA ROCHELLE	
POSTE MT/BT "RATION" COMMUNE DE ROYAN PLAN DE SITUATION		Date :	18 / 05 / 81
		Échelle :	1 / 10 000
		Centre	N° _____
Sub.	N° _____		



Vu, pour être annexé à la convention pour la mise à disposition par la Ville de ROYAN, d'un terrain situé chemin de Ration, cadastré Section AX n° 24, commune de ROYAN.

Le 25 MAI 1981
VILLE de ROYAN,

Le 25 MAI 1981
ELECTRICITE de FRANCE, *AS*
Le Chef de Centre,



J.F. Debay
J. F. DEBAY

SUBDIVISION DE ROYAN

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
CENTRE DE DISTRIBUTION
DE LA ROCHELLE

POSTE MT/BT "RATION"
COMMUNE DE ROYAN
PLAN DE MASSE

Date : 18 / 05 / 81

Échelle : 1 / 500

Sub. Centre

N°

N°